

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

R E C E P I S S E D E D E P O T

32 RUE DE DENVER
COURS DAJOT
29283 BREST CEDEX
TEL 98 43 31 31 - MINITEL 36 29 22 22

CABINET DRONIOU LAVERGNE

18, QUAI DU Cdt MALBERT

29200 BREST

V/REF : PL/BL/C
N/REF : 92 B 376 / R-35

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 09/08/96, SOUS LE NUMERO R-35,

ORDONNANCE DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BREST EN DATE DU 08/08/96
NOMMANT UN COMMISSAIRE AUX APPORTS

... CONCERNANT LA SOCIETE
ETABLISSEMENTS SPARFEL
SOCIETE ANONYME
ECHANGEUR DE SAINT ELOI
FLOUDANIEL
29260 LESNEVEN

R.C.S BREST B 389 107 566 (92 B 376)

LE GREFFIER

B. Bore

92 B 376
R3T du 08/8/1996

EXTRAIT
DES REGISTRES
DU GREFFIER
DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BREST
FINISTÈRE

ORDONNANCE

N° 96 000154

VOUS, Georges VILLIER, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Assisté de Maître BONDER, Greffier,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés

Vu l'article 378-1 de la Loi du 24/07/1966 et l'article 193 de la même loi

Désignons Monsieur Christophe OLIVIER
22 rue de Denver
B.P. 321
29273 BREST CEDEX

En qualité de Commissaire aux apports.

AVEC POUR MISSION :

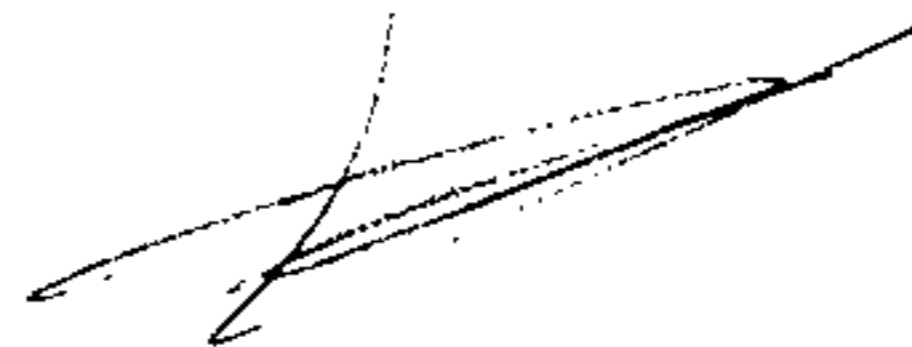
- D'apprécier la valeur des apports en nature dans le cadre de la fusion par absorption de la société LCC/MACHINES par la société ÉTABLISSEMENTS SPARFEL.
- D'apprécier le cas échéant la valeur de tous avantages particuliers pouvant éventuellement exister ;
- de dresser le rapport prévu par les textes précités.

FAIT A BREST LE 08 Août 1996

Le Greffier
Signé : Me BONDER

Le Président
Signé :

B. Bnd



REQUETE

BREST A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de

Monsieur Pierre BARRIQUAND
Agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société
ETABLISSEMENTS SPARFEL société anonyme au capital de 300 000 F ayant son siège à
PLOUDANIEL Echangeur de St Eloi immatriculée au registre du commerce et des sociétés de
Brest sous le n° B 389 107 566

représentée par Maître Pol LAVERGNE, Avocat, membre de la SCP
d'Avocats Pol LAVERGNE-Joseph DRONIOU 18, quai Commandant Malbert à BREST,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER que la société ETABLISSEMENTS
SPARFEL envisage la fusion par absorption de sa filiale à 100 % la SARL LOC'MACHINES
SARL au capital de 100 000 F ayant son siège social à LESNEVEN route de Plouider
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Brest sous le n° B 317 539 708.

Conformément aux dispositions de l'article 378-1 de la loi du 24 Juillet 1966 et
de l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966 il n'y a lieu de procéder qu'à la désignation d'un
commissaire aux apports.

C'est pourquoi le requérant sollicite, conformément aux dispositions de
l'article 378-1 de la loi du 24 Juillet 1966 et de l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966 de
procéder à la désignation d'un commissaire aux apports.

Fait à BREST
Le 29 Juillet 1996
en double exemplaire

